



GARANTIE 10 ANS SUR LES GOUTTIERES GIRPI

GIRPI accorde une garantie de 10 ans à son système pluvial selon les conditions suivantes :

1. Les produits du système pluvial GIRPI sont réalisés dans des unités de production certifiées ISO9001 respectant les standards de fabrication et les normes en vigueur. Tout au long de la production, les produits subissent des contrôles qualité permettant de satisfaire leur parfaite qualité.

Seuls des matériaux de haute qualité sont utilisés, faisant des gouttières GIRPI des produits résistant aux chocs, aux conditions atmosphériques et très stables à l'action des UV et de la température. De ce fait, GIRPI garantit la tenue des formes de ses gouttières.

2. Bien que les gouttières GIRPI soient de très haute qualité et solides (la résistance aux intempéries et la résistance aux chocs mécaniques et thermiques sont améliorées par l'addition d'oxyde de titane), les conditions climatiques peuvent entraîner un changement de couleur qui n'est pas couvert par la présente garantie.

3. La garantie ne s'applique qu'à condition que les règles de pose, de manutention d'entretien et d'utilisation aient été strictement respectées.

Tout manquement à ces règles entraîne l'annulation de la garantie.

4. La garantie couvre tous les défauts imputables au matériau ou à la fabrication. GIRPI prendra en charge l'élimination de ces défauts par réparation ou remplacement du produit. Remplacement à l'identique ou remboursement du produit.

5. La garantie GIRPI étant plus étendue que la garantie légale, elle ne s'y substitue pas et de ce fait n'accorde pas d'indemnité de transport, de main d'œuvre, de préjudice...

6. La garantie de 10 ans s'applique à partir de la date d'achat du produit sur présentation du ticket de caisse ou de la facture d'achat (mentionnant la date et le lieu d'achat) et du produit défectueux.

En cas de défaut, contacter :

GIRPI, Rue Robert Ancel - CS 90133 - 76700 HARFLEUR